

Maîtrise en éducation préscolaire et enseignement primaire

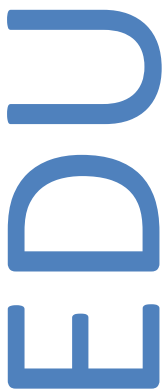


Crédit photo : Pinterest

STAGE D'INTERVENTION PÉDAGOGIQUE **EDU 6092** **4 crédits** **Guide de stage 2023-2024**

À l'intention des stagiaires, des enseignantes ou enseignants associés (EA) et des superviseurs ou superviseuses (SUP)

Université 
de Montréal
et du monde.



L'équipe des stages:

à nommer

Responsable des stages

Kassandra René

Technicienne responsable du placement

kassandra.rene@umontreal.ca

Guide mis à jour par
Annick Lépine et Kimberly Naugler

en collaboration avec l'équipe
des stages du CFIM

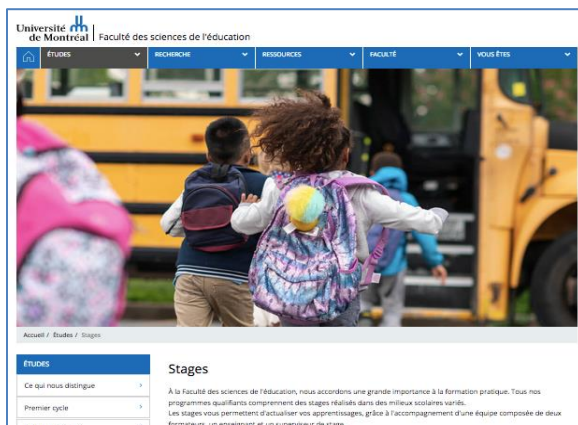
**Par respect pour l'environnement, nous encourageons l'utilisation
du guide de stage en format numérique.**

Ce guide définit l'orientation générale de ce stage, en précise le déroulement et propose des instruments. Il vise à favoriser le partage des informations entre les étudiants, les enseignants associés et les superviseurs.

L'utilisation du sigle EA pour enseignante associée ou enseignant associé et de l'abréviation SUP pour désigner la ou le superviseur permet d'alléger le texte et nous sert aussi dans nos communications relatives à la formation.

RESSOURCES NUMÉRIQUES

SITE DES STAGES DE LA FACULTÉ



La page des stages, accessible sur le site de la Faculté des sciences de l'éducation comprend les renseignements et les documents utiles à l'enseignante associée ou l'enseignant associé, dont les guides de stages, les calendriers, les grilles d'évaluation et les coordonnées des responsables de stages des différents programmes.

<https://fse.umontreal.ca/etudes/stages/>

RESSOURCES POUR LES ENSEIGNANTS ASSOCIÉS



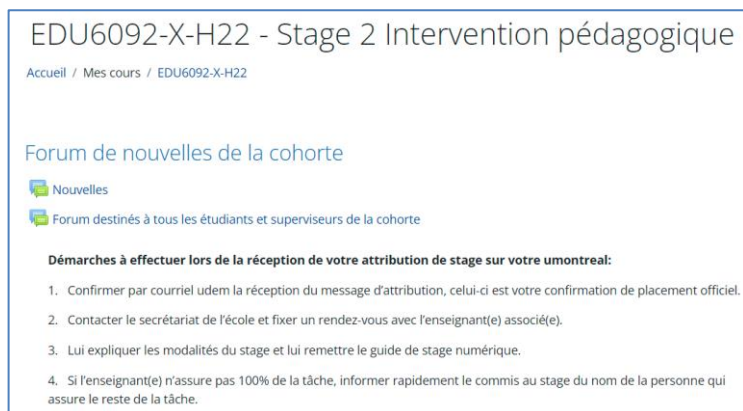
La page StudiUM FC est destinée aux enseignantes ou enseignants associés qui souhaitent accéder à de l'information supplémentaire au sujet de leur rôle. Ils y trouveront plusieurs ressources sur l'accompagnement de stagiaires. C'est aussi sur cette plateforme que se donne la formation à distance des enseignantes ou enseignants associés offerte à l'université de Montréal.

<https://studiumfc.umontreal.ca/course/view.php?id=61651>

Pour accéder à cette page, il est nécessaire de se créer un compte StudiUM en consultant le procédurier.

https://fse.umontreal.ca/fileadmin/fse/documents/pdf/stages/Inscription_Page_Studio_FC_EA.pdf

RESSOURCES POUR LES STAGIAIRES ET LES SUPERVISEURS



StudiUM est l'interface web destinée aux stagiaires et aux superviseuses ou superviseurs. Elle comprend toute la documentation relative à chacun des stages.

<https://studium.umontreal.ca/>

Table des matières

CONTEXTE	2
FORMULE DU STAGE.....	3
CALENDRIER.....	6
RÈGLEMENTS À L'INTENTION DES STAGIAIRES	7
ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL	9
LES SÉANCES DE SUPERVISION.....	11
TREIZE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES	12
ANNEXE 1 Modalités pour les rencontres demi-journées d'accueil.....	14
ANNEXE 2 Entente de stage entre l'enseignante associée ou l'enseignant associé et la ou le stagiaire .	15
ANNEXE 3 Grille de suivi hebdomadaire ou par cycle	17
ANNEXE 4 Agir de façon éthique et responsable en stage	20

CONTEXTE

La maîtrise en éducation préscolaire et enseignement primaire (MÉPEP) est un programme de 60 crédits destiné aux titulaires d'un diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'ils veulent entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente. Ce programme est instauré à la suite d'un appel à projets inédits en sciences de l'éducation du ministère de l'Éducation à développer de nouveaux parcours différenciés de formation donnant accès à la profession pour des personnes d'horizons divers. Au terme de leur formation, ces étudiants pourront obtenir une maîtrise en éducation ainsi qu'un brevet en enseignement. Ce programme est prévu tant pour les candidats détenant un lien d'emploi comme enseignants non légalement qualifiés que pour les candidats n'ayant pas un tel lien d'emploi.

En cohérence avec le [Référentiel de compétences](#), nos programmes en enseignement **visent à former des personnes enseignantes débutantes**. Bien que la formation initiale contribue principalement à la maîtrise des compétences du champ 1 : le travail fait avec et pour les élèves, elle soutient le développement graduel de l'ensemble des compétences selon des niveaux d'acquisition variables, au cours des trois années de formation.

Au fil de leur formation, les étudiants reçoivent une formation théorique en alternance avec la formation pratique dans le milieu scolaire. Certains de ces cours sont reliés au stage et peuvent y être plus directement réinvestis. Les apprentissages théoriques peuvent alors être mobilisés et confrontés aux réalités du travail quotidien. Avant de faire ce deuxième stage de 35 jours, les étudiants devront avoir réussi l'ensemble des cours préalables suivants : EDU 6091 *Stage 1 : Initiation professionnelle*; PPA 6031 – *Développement de la pratique enseignante*; PPA 6032 – *Intervention au préscolaire et ses fondements développementaux*; PPA 6033 – *Régulation et gestion de classe au préscolaire et au primaire* et DID6308 – *Didactique du français 1 : préscolaire et primaire*. De plus, les stagiaires devront suivre en parallèle le EDU 6082 – *Laboratoire d'intégration interdisciplinaire 1*.

Le stage EDU 6092 (4 crédits) a pour objectif de permettre aux stagiaires de partager graduellement, avec un enseignant associé, les tâches à réaliser dans le contexte de la classe, en interaction avec les élèves, et ce, selon la thématique annuelle (*Intervenir et réguler ses pratiques enseignantes au préscolaire et au primaire*). Comme il s'agit du premier stage de prise en charge, les stagiaires sont amenés, grâce à l'expérimentation et l'accompagnement, à développer les compétences en planification, en pilotage, en évaluation et en gestion de classe, et ce, afin de comprendre et de maîtriser, dans une certaine mesure, la mise en place de conditions propices à l'apprentissage des élèves, en s'appuyant sur la maîtrise des savoirs à enseigner et de la langue d'enseignement, le tout en tirant profit des possibilités offertes par les technologies de l'information et des communications. À partir de leurs expériences d'intervention, les stagiaires pourront approfondir les compétences relatives à la diversité des élèves et aux enjeux de l'école inclusive auxquelles ils se sont initiés en stage 1. La collaboration avec l'équipe-école et les autres partenaires constituera une ressource pour leur développement. Il a été convenu que certaines compétences seront discriminantes, alors que l'étudiant s'initiera et développera des ressources pour en acquérir certaines autres (voir la section Treize compétences professionnelles).

Malgré les nombreuses activités prises en charge par les stagiaires, le rôle des enseignants associés est primordial. D'abord modèles, nous leur demandons d'être plus présents dans les deux premiers stages de la formation. Ils ont aussi un rôle d'accompagnateur dans le but de soutenir le développement de l'identité professionnelle de leur stagiaire. Ce stage représente, pour les stagiaires, une première activité intensive d'enseignement supervisé. Pour cette raison, la prise en charge devrait vraiment être progressive pour la plupart. Les stagiaires doivent faire preuve d'autonomie, de créativité, d'ouverture et de professionnalisme dans tout ce qu'ils entreprennent afin de terminer ce stage avec une image claire de ce qu'ils sont et de ce qu'ils auront à peaufiner pour la suite de leur formation.

Nous souhaitons à chacun de vivre une expérience des plus enrichissantes.

FORMULE DU STAGE

JOURNÉE D'ACCUEIL

Deux demi-journées ou une journée complète au plus tard avant le premier séminaire). Consignes sur StudiUM)

La ou le stagiaire prend contact avec le milieu d'accueil. Il vérifie si ses attentes sont conciliables avec celles de l'EA et commence à discuter avec elle ou lui de l'entente de stage (en annexe du guide et sur StudiUM).

STAGE

EDU 6092 – H24: 35 jours de stage répartis de la façon suivante :

- 35 jours entre la fin février et la mi-avril, dont un **minimum de 25** en présence des élèves.

SÉMINAIRES

EDU 6092 - H24: 3 séminaires obligatoires. (en mode hybride, **présence obligatoire**)

INTÉGRATION, PRISE EN CHARGE PROGRESSIVE ET RETRAIT GRADUEL

Ces activités se déroulent durant **8 à 10 jours non consécutifs** qui sont répartis au début et à la fin du stage.

Les journées d'intégration comprennent:

L'observation participative

- fonctionnement du ou des groupes
- comportement d'élèves
- approches pédagogiques
- modèles de gestion de classe
- pratiques inclusives

L'assistanat et le soutien aux élèves

- Collaboration à différentes tâches de l'EA
- Surveillance des élèves, le cas échéant
- Préparation de matériel, correction, aide aux élèves, etc.

Les interactions avec les membres de l'équipe-école

- Échanges avec le personnel enseignant et non enseignant
- Participation à des activités parascolaires si possible, à des réunions de l'équipe pédagogique ou à des comités
- Rencontres de parents (**les rencontres en soirée font partie de la tâche et ne remplacent pas des jours de stage.**)

La prise en charge progressive comprend :

- Participation à une des journées pédagogiques de la rentrée, si possible selon le placement
- Participation à une journée d'activité de la rentrée, si possible selon le placement
- Animation d'une activité de présentation
- Présence à la rencontre d'accueil des parents en début d'année (si possible selon le moment du placement)
- Discussion avec l'EA au sujet de la première communication aux parents*
- Participation à la remise du 1^{er} bulletin (si possible)
- Consultation et participation aux plans d'intervention, s'il y a lieu
- Participation aux réunions de l'équipe-cycle ou de l'équipe-école
- Création d'un lien significatif avec les élèves

Durant la période de prise en charge progressive : **planification et animation quotidienne de plusieurs activités**.**

Retrait graduel :

À la fin du stage, remettre graduellement la responsabilité de la classe à l'EA afin de faciliter la transition.

VOLET INTERVENTION ET PRISE EN CHARGE

- **Prise en charge complète** de la classe à partir d'un cahier de planification bien élaboré **durant 25 jours, dont 20 consécutifs, et ce, une semaine après le début du stage intensif.**
- * Durant la période intensive de prise en charge, l'enseignant laisse le stagiaire enseigner seul, mais il demeure disponible et attentif à l'évolution de la situation. Il revient régulièrement en classe pour observer le stagiaire et des moments quotidiens d'échanges sont prévus (voir la section accompagnement professionnel).
- Enseignement auprès des mêmes élèves tout au long du stage.

IMPORTANT :

- La prise en charge complète et autonome de la classe s'effectue à partir d'un **outil de planification élaboré rigoureusement**** (exemples sur StudiUM).
- L'évaluation des élèves est faite par la ou le stagiaire et **supervisée par l'EA.**

L'autonomie réfère à la capacité de prendre des initiatives, de définir les actions à entreprendre, de prendre des décisions en assumant leurs conséquences et de démontrer une maturité professionnelle en cherchant l'aide nécessaire pour progresser. Il est attendu de la ou du stagiaire de démontrer une maîtrise suffisante des compétences attendues, d'être capable de préciser ses besoins et de manifester un désir de se développer. Dans ce contexte, la ou le stagiaire enseigne seul, mais l'EA demeure disponible et attentif ou attentive à l'évolution de la situation en supervisant la planification, en guidant, soutenant et en revenant régulièrement en classe pour l'observer. Des moments quotidiens d'échanges sont prévus pour aider la ou le stagiaire à progresser (voir la section accompagnement professionnel de ce guide).

**** Les canevas de planification sommaire et détaillée sont présentés à l'EA 48 heures ouvrables avant le pilotage des activités, pour ajustements et approbation.**

SÉANCES DE SUPERVISION

Ces séances ont lieu durant les **semaines 3 ou 4 et 6 ou 7 du stage intensif** (précisions sur StudiUM).

Chaque séance de supervision comprend :

- Observation d'une période complète d'animation d'une activité d'apprentissage dynamique, originale et créée par la ou le stagiaire.
- Rencontre de rétroaction individuelle et ajustement des plans d'action.
- Rencontre individuelle avec les EA ; échange au sujet de la ou du stagiaire.

L'évaluation tient compte du contexte de la classe et de la prise en charge effectuée au moment des séances de supervision. Au besoin, d'autres mesures peuvent être mises en place pour soutenir la ou le stagiaire, en concertation avec la ou le superviseur et, le cas échéant, avec la responsable des stages et la direction d'école.

TRAVAUX ET DOCUMENTS À REMETTRE

L'échéancier, les consignes ainsi que les gabarits des travaux et documents à remettre sont disponibles sur la page StudiUM du stage.

CALENDRIER

**EDU 6092 - Maîtrise en éducation préscolaire et
enseignement au primaire
H 2024**

JANVIER							FÉVRIER							MARS						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6					1	2	3						1	2
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	3	4	5	6	7	8	9
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	10	11	12	13	14	15	16
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	17	18	19	20	21	22	23
28	29	30	31				25	26	27	28	29			24	25	26	27	28	29	30
														31						

AVRIL							MAI							JUIN							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
	1	2	3	4	5	6					1	2	3	4							1
7	8	9	10	11	12	13	5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	
14	15	16	17	18	19	20	12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	
21	22	23	24	25	26	27	19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	
28	29	30					26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	29	
														30							

Cours : du 8 janvier au 19 février 2024

Semaine d'activités libres : selon le calendrier de votre milieu scolaire

Congés de Pâques : 29 mars au 1^{er} avril

Stage: EDU 6092 – 4 crédits

2 demi-journées d'accueil avant le 1^{er} séminaire

35 jours de stage

Du 20 février au 17 avril

3 séminaires :

- 6 février de 17h30 h à 20h30;
- 26 mars de 17h30 h à 20h30;
- 17 avril de 17h30 h à 20h30.

Dépôt du bilan réflexif :

Envoi électronique au superviseur le 22 avril avant midi.

RÈGLEMENTS À L'INTENTION DES STAGIAIRES

1. EN CONTEXTE SCOLAIRE

- 1.1. Les stagiaires deviennent membres à part entière de l'établissement et **doivent respecter l'horaire de l'école**. En cas de retard exceptionnel, ils doivent aviser l'EA, le secrétariat et la ou le SUP.
- 1.2. Ils doivent, en tout temps, respecter le règlement de l'école et agir de manière éthique et responsable: code vestimentaire, confidentialité, attitude et langage professionnels, respect des conventions au regard des outils électroniques et des médias sociaux, etc.
- 1.3. Les stagiaires doivent effectuer le nombre de jours prévus au calendrier selon la formule du stage ([Loi 14](#))¹.
 - 1.3.1. Toute absence, même justifiée, peut avoir pour effet de compromettre l'acquisition des connaissances requises pour l'atteinte des objectifs du stage.
 - 1.3.2. Toute demande d'absence devra être accompagnée d'une justification écrite envoyée à la ou au SUP, et à la responsable des stages dans les meilleurs délais.
 - 1.3.3. Selon les circonstances, et après évaluation des éléments propres à chaque situation, le prolongement du stage pourrait être requis afin de permettre le respect des exigences. Par ailleurs, le report du stage pourrait être requis si le prolongement n'est pas indiqué, ou impossible.
- 1.4. En 3e et 4e année, les stagiaires peuvent surveiller seuls dans la cour, lorsque le règlement du milieu scolaire le permet. À ce sujet, ils doivent s'informer auprès de la direction d'école.
- 1.5. Étant donné que l'entente provinciale signée par les milieux scolaires, la CSQ et la FAE **stipule qu'une ou un stagiaire ne peut être appelé à faire de la suppléance** (réf. Annexe LVIII du comité patronal de négociation), **la suppléance est interdite durant le stage**. Pour toute question à ce sujet, la direction d'école est invitée à s'informer auprès du responsable de stages de son milieu scolaire.
- 1.6. Comme reconnu par la Cour Suprême du Canada, une ou un stagiaire en enseignement, comme tout enseignant-e, doit être un modèle pour les élèves en tout temps. Ce rôle lié au statut de stagiaire peut demander de reconsidérer les façons de faire et peut-être même de modifier quelques habitudes (voir le guide **Agir de façon éthique et responsable en stage**, en annexe du guide).

2. EN CONTEXTE UNIVERSITAIRE

- 2.1. Les stagiaires doivent respecter le règlement sur le placement en stage envoyé lors de l'inscription et disponible sur la page StudiUM du stage.
- 2.2. La présence à la durée complète des séminaires prévus au calendrier est **obligatoire**.
 - 2.2.1. Aucune absence ne sera autorisée sans motif valable. Le cas échéant, un avis d'absence devra

¹ Assemblée nationale du Québec (2022). Projet de loi no 14 (2022, chapitre 2). Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail. Gouvernement du Québec.

être envoyé sans délai à la ou au SUP, et à la responsable des stages. Une justification écrite devra suivre dans les meilleurs délais.

2.2.2. Si une absence à un séminaire est justifiée, la ou le SUP et la responsable des stages détermineront les modalités de reprise.

2.2.3. Si une absence à un séminaire a lieu sans motif valable, la ou le SUP et la responsable des stages détermineront les conséquences reliées à ce manquement.

2.3. Par mesure de sécurité, tout stagiaire ayant une blessure ou une limitation, physique ou psychologique, doit le déclarer à la responsable des stages, et ce, avant la tenue de celui-ci. Une attestation médicale pourrait être exigée pour permettre la réalisation du stage. Les mêmes exigences sont en vigueur dans le cas d'une grossesse.

2.4. Les stagiaires doivent remettre tous les travaux exigés **dans un français correct et aux dates fixées**

2.5. **L'étudiant participe à tous les cours théoriques liés à ce stage et remet les travaux dans les délais et selon le degré de qualité exigés.** L'étudiant qui ne répond pas à ces exigences ne sera pas autorisé à poursuivre le stage en milieu scolaire et devra reprendre le cours l'année suivante.

ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL

Le stagiaire est le premier acteur de sa formation. Son engagement et sa volonté à développer ses compétences professionnelles sont des gages de réussite de sa formation pratique. Ce stage vise un pas de plus vers l'autonomie de la pratique professionnelle tout en assumant la responsabilité de sa formation. Il lui revient de faire en sorte que les éléments indispensables à sa réalisation favorisent sa réussite.

L'enseignante associée ou enseignant associé et la ou le superviseur sont coformateurs. Ils permettent le dialogue entre le milieu professionnel et l'université, contribuant ainsi à l'atteinte des apprentissages par la ou le stagiaire de même qu'à son intégration au milieu professionnel. Les formateurs soutiennent le stagiaire, le guident dans ses expériences et répondent aux besoins ponctuels qu'il identifie. La coformation souhaitée entre EA et SUP prend la forme de rencontres d'information, d'échanges réguliers, et de travail conjoint en vue d'une formation et d'une évaluation cohérentes des stagiaires.

Important : L'enseignant associé est responsable en tout temps de ses élèves.

RÔLE DE L'ENSEIGNANTE OU DE L'ENSEIGNANT ASSOCIÉ

- **Être présent à l'école pour toute la durée du calendrier de stage.**
- Établir un premier contact avec la ou le SUP avant le début du stage.
- Participer à une **rencontre de concertation** collective ou individuelle avec la ou le SUP avant la période intensive du stage.
- **Accueillir la ou le stagiaire et faciliter son intégration dans l'école** (classe, équipe-cycle, équipe-école) et dans les activités complémentaires à l'enseignement telles que les journées pédagogiques, les rencontres de parents, les réunions et les ateliers de formation.
- Définir, avec la ou le stagiaire, les conditions du stage et de la prise en charge.
- **Soutenir et assurer un suivi de la planification** (canevas disponibles sur StudiUM pour les stagiaires) :
 - Accompagner la ou le stagiaire dans sa planification à long terme et superviser ses planifications quotidiennes sommaires et détaillées : le questionner ou attirer son attention sur l'impact possible de tel choix d'activité ou de mode de fonctionnement de la classe.
 - Commenter ou annoter les canevas de planification sommaire et détaillée que la ou le stagiaire lui présente **48h avant le pilotage des activités**
- **Observer la ou le stagiaire, au moins trois heures par semaine**, et donner des **rétroactions de façon régulière**, notamment par les rencontres quotidiennes, les suivis hebdomadaires, l'autoévaluation et les plans d'action, le cas échéant.
- **Travailler de concert avec la ou le SUP** en assurant un suivi régulier des progrès du stagiaire.
- **Participer activement à la rencontre avec la ou le SUP** lors de ses visites à l'école.
- Remplir une grille d'appréciation du développement des compétences professionnelles de la ou du stagiaire, à la fin du stage.
- Au besoin, participer à un comité ad hoc dans les cas estimés litigieux ou difficiles.

Plusieurs ressources visant à soutenir les tâches d'accompagnement sont disponibles **sur la page StudiUMfc des EA** (<https://studiumfc.umontreal.ca/course/view.php?id=61651>).

LA RENCONTRE DE CONCERTATION

Essentielles, les rencontres de concertation permettent de mieux comprendre les objectifs du stage et de se concerter afin de soutenir la ou le stagiaire dans le développement de ses compétences professionnelles.

Cette coformation **prend forme lors de la rencontre de concertation et se poursuit tout au long du stage.**

Cette première rencontre d'information et d'échanges, initiée par la ou le superviseur, regroupe plus ou moins cinq enseignantes ou enseignants associés d'un territoire donné et a lieu au cours des deux semaines précédant le début de stage intensif. Elle **peut se faire de façon virtuelle ou via téléphone.**

Cette activité vise à :

- Clarifier les rôles respectifs du SUP et de l'EA, et harmoniser les actions auprès du ou de la stagiaire;
- Répondre aux questions spécifiques reliées au stage, aux attentes, aux objectifs;
- Connaître les attentes et valider les perceptions mutuelles;
- Se concerter en vue de travailler en partenariat.

RÔLE DU SUPERVISEUR·E

- **Être disponible pour la ou le stagiaire et l'enseignante associée ou enseignant associé pour toute la durée du stage.**
- Établir un premier contact avec l'EA avant le début du stage.
- Organiser une rencontre de concertation avec les EA avant la période intensive du stage.
- Guider les stagiaires dans la préparation et la réalisation du stage par divers moyens (documents d'information, tutoriels, forum de discussion, capsules vidéo, etc.).
- Organiser et animer des échanges collectifs entre les stagiaires lors des séminaires.
- S'assurer de l'autonomie du stagiaire dans la préparation de son matériel d'enseignement
- Offrir un soutien individuel au stagiaire, notamment dans la préparation et l'analyse de son enseignement.
- Travailler de concert avec l'enseignante associée ou enseignant associé en assurant un suivi régulier des progrès du stagiaire.
- Soutenir les EA dans leur rôle d'accompagnement.
- Effectuer les visites de supervision conformément au calendrier : observer une période complète et offrir une rétroaction, en triade lorsque cela est possible.
- Si nécessaire, orienter les stagiaires vers des mesures de soutien générales ou spécifiques.
- Participer à l'évaluation continue des stagiaires et attribuer la mention finale.
- Participer à un comité ad hoc dans les cas estimés litigieux ou difficiles.
- Participer à une rencontre avec la responsable des stages et les stagiaires, en cas d'échec.

RÔLE DE LA DIRECTION D'ÉCOLE

- Accueillir les stagiaires et faciliter leur intégration à l'école.
- Mettre en place les conditions favorables à la réalisation des stages.
- **S'assurer que les stagiaires aient un accès individuel au réseau Internet de l'école.**
- Favoriser la participation des EA aux rencontres collectives ou individuelles avec la ou le superviseur.
- Soutenir l'enseignante associée ou enseignant associé dans son rôle d'accompagnement.
- Dans les cas difficiles, discuter avec l'enseignante associée ou enseignant associé de l'appréciation des compétences du stagiaire.

LES SÉANCES DE SUPERVISION

Les séances de supervision visent à **développer une pratique réflexive chez les stagiaires** et à les amener, de plus en plus, à identifier et à expliciter les liens entre leurs interventions d'enseignement et l'apprentissage des élèves. Ces séances représentent une bonne occasion de cibler les forces et les défis afin d'explorer des stratégies d'intervention avec l'enseignante associée ou enseignant associé et la ou le SUP.

Avant chaque séance de supervision :

Au moins 48 heures à l'avance, la ou le stagiaire remet à son enseignante associée ou enseignant associé et à son superviseur, la planification détaillée de l'activité qui fera l'objet de l'observation.

Lors de la première séance de supervision, en présentiel, dans la semaine 3 ou 4 :

La superviseure ou le superviseur :

- échange avec l'enseignante associée ou enseignant associé et la ou le stagiaire sur le déroulement et les conditions du stage jusqu'à maintenant;
- réalise une observation de la ou du stagiaire en classe (**période complète**);
- discute avec la ou le stagiaire au sujet des effets de son enseignement effectué sur les apprentissages des élèves, si possible en présence de l'EA;
- identifie avec l'enseignante associée ou enseignant associé et la ou le stagiaire les forces à exploiter et cible quelques éléments à travailler en priorité;
- échange avec la ou le stagiaire et lui donne des rétroactions sur l'ensemble de sa prestation;
- effectue, avec l'enseignant et le stagiaire, une évaluation formative permettant de faire un bilan des acquis, des points à travailler et des aspects à privilégier d'ici la fin du stage (plans d'action).

La ou le stagiaire :

- participe à une partie de la rencontre, outillé de sa propre **autoévaluation** (canevas sur StudiUM, le cas échéant);
- élabore et présente ses **plans d'action ou son analyse réflexive**, 48 heures après la séance, le cas échéant.

Lors de la deuxième séance de supervision, à distance, dans la semaine 6 ou 7 :

La superviseure ou le superviseur :

- s'informe des points plus particuliers sur lesquels devrait porter l'observation;
- réalise une observation de la ou du stagiaire sur vidéo (période complète captée et transmise 48 heures à l'avance);
- échange avec la ou le stagiaire, si possible en présence de l'EA;
- échange avec la ou le stagiaire et lui donne des rétroactions sur l'ensemble de sa prestation, lui offre une rétroaction sur l'ensemble de sa prise en charge et son effet sur l'apprentissage des élèves, notamment sur les aspects qui avaient été ciblés;
- échange avec l'enseignante associée ou enseignant associé sur l'appréciation finale à remettre.

La ou le stagiaire :

- participe à une partie de la rencontre, outillé de son **analyse vidéo** (canevas sur StudiUM);

RÉFLEXION POST-VISITE DE SUPERVISION (sera spécifié par la ou le SUP)

Après la ou les séance.s de supervision, la ou le stagiaire fait parvenir une réflexion à ses EA et SUP(48h après la visite) où il résume le contenu des échanges faits en triade. Il décrit ses forces et ses défis en rapport à ce qui a été observé et aux différentes compétences professionnelles.

TREIZE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Dans le document [Référentiel de compétences professionnelles de la profession enseignante](#), le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (Gouvernement du Québec, 2020) précise les compétences professionnelles à développer chez les futurs enseignants. Ces compétences professionnelles ont été actualisées pour correspondre aux défis éducatifs et sociaux auxquels sont confrontés les enseignants d'aujourd'hui. Dans le cadre des stages, les enseignants associés et les superviseurs apportent le soutien nécessaire afin d'aider les stagiaires à développer ces compétences, en se référant au document d'orientation de base (Gouvernement du Québec, 2020) ainsi qu'au **guide d'évaluation** qui sera fourni par l'étudiant et disponible sur le site des stages (<https://fse.umontreal.ca/etudes/stages/>).

Bien que toutes les compétences doivent se développer dans le cadre de la formation pratique, les attentes universitaires mettent l'accent sur un certain nombre de compétences qui varie en fonction des exigences spécifiques de chacun des stages (**compétences discriminantes**). Ces compétences font l'objet d'une **attention particulière** pour leur développement de la part du stagiaire et d'un **accompagnement explicite** de la part des formateurs, superviseur et enseignant associé. De plus, elles sont évaluées de manière **formative et sommative**. Les autres compétences, qui sont non discriminantes, font aussi l'objet d'un accompagnement et d'une évaluation formative. Il est attendu que le stagiaire s'y initie et les explore dans le cadre de son stage.

Chacune des compétences est accompagnée de dimensions (cf. Guide d'évaluation) auxquelles se réfèrent les co-formateurs (superviseur et enseignant associé) pour se prononcer sur le niveau d'atteinte des compétences par la ou le stagiaire. Le tableau de la page ci-dessous présente une synthèse de ces 13 compétences pour chacun des stages.

Compétences	Stage 1 (10 jours)	Stage 2 (35 jours)	Stage 3 (55 jours)
DEUX COMPÉTENCES FONDATRICES			
1. Agir en tant que professionnelle ou professionnel cultivé, à la fois interprète, médiateur et critique d'éléments de culture dans l'exercice de ses fonctions.	1	1	1
2. Communiquer de manière appropriée dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans l'ensemble des contextes liés à l'exercice de ses fonctions.	2	2	2
CHAMP 1 : six compétences spécialisées au cœur du travail fait avec et pour les élèves			
3. Concevoir et planifier des activités et des situations d'enseignement et d'apprentissage en fonction des élèves, des contenus d'apprentissage et des intentions de formation.	3	3	3
4. Mettre en œuvre et superviser les situations d'enseignement et d'apprentissage en fonction des élèves et des intentions de formation.	4	4	4
5. Développer, choisir et utiliser différentes modalités afin d'évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences chez les élèves.	5	5	5
6. Organiser et gérer le fonctionnement du groupe-classe de sorte à maximiser le développement, l'apprentissage et la socialisation des élèves.	6	6	6
7. Mettre en place, dans le cadre d'un enseignement inclusif, des stratégies de différenciation pédagogique en vue de soutenir la pleine participation et la réussite de tous les élèves.	7	7	7
8. Entretenir chez ses élèves le plaisir d'apprendre, le sens de la découverte et la curiosité en réunissant les conditions nécessaires à l'épanouissement de chacune et de chacun.	8	8	8
CHAMP 2 : deux compétences à la base du professionnalisme collaboratif			
9. Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.	9	9	9
10. Solliciter l'engagement des parents dans les apprentissages de leurs enfants et la vie de l'école, tout en contribuant à des actions de partenariat durable entre l'école et sa communauté.	10	10	10
CHAMP 3 : une compétence inhérente au professionnalisme enseignant			

11.	Analyser, évaluer et développer de manière continue toutes les facettes de sa pratique professionnelle et favoriser la reconnaissance et le rayonnement de la profession enseignante en participant à la valorisation d'une culture professionnelle commune fondée sur l'entraide et la coopération.	11	11	11
DEUX COMPÉTENCES TRANSVERSALES				
12.	Utiliser le numérique afin d'en faire bénéficier les élèves ainsi que l'ensemble des actrices et acteurs éducatifs.	12	12	12
13.	Adopter et valoriser des comportements éthiques et responsables afin d'établir des liens empreints de respect et de confiance avec les élèves, les membres de l'équipe-école et la communauté élargie.	13	13	13



= compétences discriminantes

= compétences non-discriminantes

Un succès au stage peut être accompagné d'une mention *Difficulté* pour certaines compétences. Cette mention aide la ou le stagiaire à bien identifier ses défis et l'invite à mobiliser toutes les ressources et se donner des plans d'action concrets avant le stage suivant.



Modalités pour les rencontres demi-journées d'accueil

PISTES POUR LES RENCONTRES D'ACCUEIL (voir aussi la formule du stage, volet intégration et prise en charge progressive) x	
1. Se présenter : intérêts particuliers, objectif personnel de formation.	
2. Présenter le stage : objectifs, calendrier, etc.	
3. S'assurer que ses attentes sont compatibles avec celles de l'enseignant associé.	
4. Prendre connaissance du fonctionnement de la classe (règles, routines, modalités de travail des élèves).	
5. Dresser un portrait de la classe en s'informant des élèves à risque et des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA).	
6. Prendre connaissance du plan de réussite et du projet éducatif de l'école.	
7. Parcourir les différents protocoles d'urgence de l'établissement ainsi que son plan de lutte contre la violence et l'intimidation pour en avoir une idée en cas de situations malencontreuses.	
8. Visiter l'école. Rencontrer les membres du personnel.	
9. Faire connaissance avec la direction d'école et le secrétariat.	
10. Établir un lien avec les enseignants avec qui la ou le stagiaire aura probablement à coopérer (du même niveau) ou qu'il ira observer dans leur classe.	
11. Prendre connaissance du calendrier scolaire et de l'horaire de l'école. Identifier les journées pédagogiques ou de formation, les sorties éducatives planifiées et les événements particuliers survenant à l'intérieur du calendrier de stage. En informer sa ou son superviseur dès le premier séminaire.	
12. Établir un calendrier de ses prises en charge graduelles et les contenus abordés (thématique, projet, etc.)	
13. Si possible, prendre connaissance de la planification globale de l'EA	
14. Si possible, obtenir une copie de l'agenda, des manuels scolaires ou des titres des collections	



Entente de stage entre l'enseignante associée ou l'enseignant associé et la ou le stagiaire

L'entente donne l'occasion de discuter des attentes respectives et de mettre en place des modalités de fonctionnement convenant à chacun.

ATTENTES DE L'ENSEIGNANT ASSOCIÉ ET PROJET DE LA CLASSE

Contenu des programmes, notions ou thèmes à aborder pendant la période du stage :

Éléments de l'organisation de la classe non modifiables :

Autres attentes :

Attentes et projet de la ou du stagiaire

Objectifs d'apprentissage personnels et moyens pour les réaliser :

Accompagnement souhaité :

Modalités d'encadrement du stage :

Séances d'observation (fréquence, durée, fonctionnement, etc.)

Rencontres de rétroaction (fréquence, durée, lieu, fonctionnement, etc.)

Signature de la ou du stagiaire

Date

Signature de l'EA

Date



Grille de suivi hebdomadaire ou par cycle

Cet instrument est très utile pour permettre un suivi détaillé du déroulement du stage. Au moins une fois par semaine, plus fréquemment au début, l'enseignante ou l'enseignant utilise une grille de suivi hebdomadaire, le modèle à la page suivante ou une grille équivalente de son choix. Son utilisation vise à centrer l'observation et la rétroaction sur un ou quelques aspects d'une situation d'apprentissage, facilitant ainsi le travail d'observation et la prise en compte de la rétroaction par la ou le stagiaire. Cet accompagnement peut se faire en trois étapes.

- 1) Après un échange sur l'expérience de la semaine, identifier un ou deux points qui posent un problème ou que la ou le stagiaire souhaite améliorer. Discuter ce choix.
- 2) Réaliser une observation systématique sur ces points pendant une activité assumée par la ou le stagiaire. Noter précisément les comportements de la ou du stagiaire et ceux des élèves.
- 3) Faire un retour (de 15 à 30 minutes) sur l'observation portant essentiellement sur les points retenus. La ou le stagiaire analyse sa pratique et l'enseignant lui donne de la rétroaction. Dans la perspective d'une prochaine intervention, la ou le stagiaire envisage diverses solutions et l'enseignant lui fait des suggestions. Stagiaire et enseignant décident ensemble d'un objectif à viser à court terme, ainsi que de moyens à prendre pour améliorer la pratique et d'un moment pour la prochaine observation.

À noter que pour les stagiaires en situation d'emploi, ce suivi hebdomadaire est également effectué par l'enseignante ou l'enseignant associé.

- * À envoyer **au moins quatre grilles à la ou au superviseur**, par courrier électronique.

GRILLE DE SUIVI HEBDOMADAIRE (une copie Word de ce fichier vous sera fourni par votre stagiaire)

Date	
Rencontre pré-observation	
Objet d'observation ²	
Observation (notes prises pendant le déroulement de l'activité)	
Rencontre post-observation	
Principaux points mentionnés par la ou le stagiaire	
Principaux points mentionnés par l'EA, ses suggestions	
Recommandations	
Moyens retenus pour l'amélioration de la pratique de l'habileté ciblée :	
Signature de l'EA	

² L'objet d'observation est défini avec l'étudiant à partir d'échanges sur ses difficultés, ses préoccupations et les besoins des élèves. À présenter au superviseur lors de ses visites à l'école.

Signature de la ou du stagiaire	
---------------------------------	--



AGIR DE FAÇON ÉTHIQUE ET RESPONSABLE EN STAGE

Agir de façon éthique et responsable

Du statut d'étudiant à celui d'enseignant, vers l'adoption d'une posture professionnelle

Préambule

Passer du statut d'étudiant à celui de futur enseignant peut être un défi pour certains puisque ce changement de posture sera plus ou moins engageant selon l'expérience de chacun.

Tel que reconnu par la Cour Suprême du Canada,³ un stagiaire en enseignement, comme tout enseignant, doit être un modèle pour les élèves en tout temps. Ce rôle lié à votre statut de stagiaire peut vous demander de reconsidérer vos façons de faire et peut-être même de modifier quelques habitudes.

Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions est déjà défini dans le référentiel des compétences à développer du Ministère de l'Éducation du Québec (2020)⁴. Ce document vise à soutenir votre réflexion et celle des différents intervenants en formation à l'enseignement sur certains aspects de cette compétence.

Agir de manière appropriée en fonction du contexte

Par vos gestes, vos paroles, vos attitudes, vous reflétez les valeurs de votre future profession et de la société dans laquelle vous évoluez. Comme lors de vos échanges avec les intervenants universitaires, vous devez donc agir de manière appropriée et responsable à l'égard des élèves, des enseignants, des parents, de la direction et des différents intervenants du milieu scolaire, et ce, dans le respect des principes fondamentaux de la profession enseignante.

- Assurez-vous de connaître et de respecter les politiques et les règlements de votre programme et de votre milieu de stage (exemples : code de vie, politiques quant au harcèlement psychologique ou sexuel, tabac, alcool, drogues, etc.).
- Assurez-vous du consentement des enseignants avant d'utiliser ou de conserver leur matériel.⁵
- Respectez le projet éducatif de votre milieu de stage.
- Demeurez ouvert à la vision d'enseignement et aux compétences de votre enseignant associé et des différents intervenants (enseignants, direction et personnel non enseignant).
- Abstenez-vous de propos diffamatoires, médisances ou oui-dire oraux ou écrits.
- Faites preuve d'ouverture, de respect et de courtoisie dans vos relations avec les élèves, les enseignants, les parents, la direction et les différents intervenants du milieu scolaire.
- Respectez une distance professionnelle (physique, affective et morale) envers tous.
- Respectez la confidentialité de toute information verbale ou écrite.

³ Affaire Ross 1996 : Ross C. Conseil scolaire du district 15 du Nouveau-Brunswick, [1996] 1.R.C.S. 825 * R.C. Audet, [1996] 2 R.C.S. 171

⁴ Voir la compétence 13 «Agir en accord avec les principes éthiques de la profession» dans le [Référentiel de compétences professionnelles pour la profession enseignante](#)

⁵ <https://apsds.org/wp-content/uploads/Foire-aux-questions-sur-le-droit-dauteur.pdf>
<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-42/page-4.html#h-100320> (articles 13 et 14)

Médias sociaux et outils électroniques : des traces indélébiles⁶

Sachez que vous ne pouvez pas exercer de contrôle sur l'information que vous publiez sur les réseaux sociaux. Il est donc important d'avoir une identité numérique qui reflète votre posture professionnelle.

- L'utilisation de tout outil de communication, durant la classe ou dans les réunions, doit se limiter à des fins professionnelles.
- Assurez-vous de respecter la politique concernant l'enregistrement et la diffusion d'images et de son.
- N'acceptez pas (et ne sollicitez pas) de demandes « d'amitié » des élèves ou des parents sur les réseaux sociaux.
- Soyez un modèle en adoptant un comportement numérique exemplaire.⁷

Conclusion

Ce document ne reflète qu'une partie de l'ensemble des comportements à privilégier dans un cadre professionnel. Vous devez utiliser votre jugement pour identifier les valeurs en jeu dans vos gestes professionnels et adopter une conduite éthique et responsable. Les lectures suggérées vous apporteront une meilleure compréhension des enjeux liés à l'éthique professionnelle⁸.

⁶ <https://edu.ge.ch/sem/usages/outils/reseaux-sociaux-13-conseils-pour-les-enseignant-e-s-1061>

⁷ http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/ministere/Cadre-reference-competence-num.pdf (dimension 1)

⁸ St-Vincent, L.-A. (dir.). (2015). *Le développement de l'agir éthique chez les professionnels en éducation*. Presses de l'Université du Québec.